

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-353-1926 portant remise gracieuse à M. La Fay de la cote d'imposition de sa voiture

n° 12-353-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 avril 1926

Numéro JO
n° 353 du 30/04/1926

Date du numéro
30 avril 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française d'Alsace et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Sur la proposition de l'administrateur des colonies, chef des districts, président de la commission des patentes: Le Conseil d'administration entendu.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 — Il est fait remise gracieuse à M. La Fay de la totalité de la cote pour laquelle sa voiture à chevalier a été imposée au rôle des véhicules de l'année 1925. Art. 2, —_ Le présent arrêté sera notifié au trésorier-payeur, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon-baissac